



# LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

## **Vous allez reconduire votre enfant à l'école ?**

Vous avez un rôle important à jouer pour l'ensemble des écoliers.

### **Vous êtes pressé ?**

Redoublez de prudence lorsque vous circulez près de l'école. Votre comportement pourrait éviter un accident.

### **Pour garantir la sécurité, il faut :**

- >> Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- >> Respecter les limites de vitesse de « 30 km/h »;
- >> Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- >> Respecter les zones de stationnements et ne jamais se stationner en double pour faire descendre votre enfant de la voiture;
- >> Traverser aux intersections ou passages pour piétons;
- >> En présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux (les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants. Y compris la vôtre).

**Ayez une conduite exemplaire!  
SOYEZ UN MODÈLE POUR  
VOTRE ENFANT!**

**Pour toutes questions nous vous invitons à communiquer avec le poste de quartier 16**

Par téléphone : 514-280-0116  
Courriel : [pdq16@sylvm.qc.ca](mailto:pdq16@sylvm.qc.ca)

# INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES

## >> AUTOMOBILISTES

| INFRACTION  | AMENDE*                             | POINTS |
|---|-------------------------------------|--------|
| Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection.  | 100 \$                              | 2      |
| Ne pas s'immobiliser au passage pour piétons lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager.              | 100 \$                              | -      |
| Croiser ou dépasser un autobus scolaire qui fait usage de son signal d'arrêt obligatoire ou dont les feux intermittents sont en marche. | 200 \$                              | 9      |
| Circuler à une vitesse supérieure à la limite indiquée.   | Déterminée selon l'écart de vitesse | -      |
| Stationner son véhicule dans une zone de débarcadère.   | 100 \$                              | -      |
| Immobiliser son véhicule de manière à gêner la circulation.   | 60 \$                               | -      |
| Ne pas obéir aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.   | 200 \$                              | 4      |
| Conduire un véhicule en faisant usage d'un téléphone cellulaire.  | 300 \$                              | 5      |
| Conduire un véhicule dans lequel un passager de moins de 16 ans ne porte pas correctement la ceinture de sécurité.                      | 80 \$                               | 3      |
| Conduire un véhicule dans lequel un enfant n'est pas installé dans un ensemble de retenue ou un siège d'appoint lorsque requis.         | 80 \$                               | 3      |
| Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres sont obstrués par une matière pouvant nuire à la visibilité.                      | 100 \$                              | -      |

## >> PIÉTONS

| INFRACTION  | AMENDE* | POINTS |
|---|---------|--------|
| Ne pas se conformer aux feux pour piétons installés à une intersection.                                       | 15 \$   | -      |
| Ne pas se conformer aux feux de circulation lorsqu'il n'y a pas de feu pour piétons.                          | 15 \$   | -      |
| Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouve à proximité. | 15 \$   | -      |

\* Au montant des amendes s'ajoutent les frais applicables.